

MISE À JOUR DES
COÛTS MARGINAUX DE PRESTATION DE
SERVICES LONG TERME

SUIVI DE LA DÉCISION D-2018-096

MISE À JOUR DES COÛTS MARGINAUX DE PRESTATION DE SERVICES LONG TERME

Mise en contexte

1 Dans le cadre de la décision D-2017-092 (« Décision ») du dossier R-3867-2013 relative au sujet
2 A de la phase 3, la Régie de l'énergie (la « Régie ») présente l'ensemble des coûts marginaux de
3 prestation de services long terme (CMPSLT) qu'elle retient pour les extensions de réseau et les
4 ajouts de charge. Elle ajoute que des mises à jour périodiques de la valeur des paramètres
5 pourraient être proposées par Énergir, s.e.c. (« Énergir ») dans le cadre des dossiers de rapport
6 annuel alors que les changements à la méthodologie devaient être proposés dans un dossier
7 tarifaire ou un dossier spécifique.

8 Les données présentées dans les tableaux 3 et 4 de la Décision étant basées sur de l'information
9 datant de la preuve déposée au dossier R-3867-2013, Énergir a déposé, dans le cadre du rapport
10 annuel 2017¹, une mise à jour des CMPSLT puisque les données utilisées étaient pour la plupart
11 basées sur l'année financière 2013. Depuis ce temps, les coûts ont évolué alors que certains
12 processus ont été modifiés ou optimisés. Énergir était d'avis que cette mise à jour s'appliquait
13 uniquement à la valeur des paramètres et ne modifiait en rien la méthodologie de détermination
14 des CMPSLT. Toutefois, bien que par la décision D-2018-096 la Régie ait fixé les CMPSLT pour
15 les extensions du réseau et les ajouts de charge selon la mise à jour déposée par Énergir, la
16 Régie considérait que l'ajout d'un facteur de pondération représente un changement de la
17 méthodologie et renvoyait au présent dossier l'examen du changement de méthodologie pour la
18 détermination des CMPSLT pour les rubriques « Saisie d'un nouveau contrat – comptes
19 majeurs » et « Maintien de la clientèle – comptes majeurs ». La présente vise donc la
20 modification de la méthodologie ainsi que la mise à jour de la valeur de ces deux rubriques.

Ajustement nécessaire à la méthodologie et résultats de la mise à jour

21 Les tableaux de l'annexe 1 présentent les CMPSLT mis à jour en utilisant les données disponibles
22 au moment du dépôt du rapport annuel 2017 ainsi que les explications des principales variations

¹ R-4024-2017

1 par rapport aux données du tableau 3 de la décision D-2017-092. Les paramètres de calcul sont
2 restés les mêmes, seules les valeurs et les coûts unitaires ont été mis à jour. Toutefois Énergir
3 est d'avis qu'un facteur de pondération basé sur la proportion des nouveaux clients comptes
4 majeurs sur le total des nouveaux clients CII doit être apporté aux rubriques « Saisie d'un
5 nouveau contrat – comptes majeurs » et « Maintien de la clientèle – comptes majeurs » est
6 nécessaire afin d'y refléter le juste coût. Ceci est essentiel afin de respecter les directives données
7 par la Régie dans sa décision D-2017-092 [par.102] quant à l'utilisation de pondération
8 d'occurrences.

9 La proposition d'ajustement à la méthodologie est basée sur l'étude initiale² où Énergir expliquait
10 que le temps de saisie d'un nouveau contrat d'un compte majeur est plus long que pour les autres
11 clients du marché CII. Dans le tableau 3 de la décision D-2017-092, la Régie avait inclus la totalité
12 du coût supplémentaire lié à un compte majeur. Or, les clients de ce type ne représentent qu'une
13 portion du marché CII. Ainsi, pour refléter adéquatement ce fait, Énergir estime nécessaire qu'un
14 facteur de pondération de 13% (selon l'étude initiale) basé sur la proportion des nouveaux clients
15 comptes majeurs sur le total des nouveaux clients CII soit apporté aux rubriques « Saisie d'un
16 nouveau contrat – comptes majeurs » et « Maintien de la clientèle – comptes majeurs ».

17 L'annexe 2 présente, quant à elle, le tableau mis à jour des coûts liés aux ajouts de charge.

Mise en application

18 Énergir propose la mise en application de ces coûts à partir du début de l'année financière 2019,
19 soit au 1^{er} octobre 2018.

20 **Énergir demande à la Régie de prendre acte de la réponse au suivi requis par la décision**
21 **D-2018-096 et de s'en déclarer satisfaite et de fixer les coûts marginaux de prestation de**
22 **services long terme pour les rubriques « Saisie d'un nouveau contrat – comptes majeurs**
23 **» et « Maintien de la clientèle – comptes majeurs » tels que présentés en annexe 1 et de**
24 **permettre leur application à compter de l'année financière 2018-2019.**

² R-3867-2013 Phase 3A, B-0144, Gaz Métro 6, Document 1, Annexe A.

Annexe 1 : Coûts marginaux de prestation de long terme – Extension de réseau

TABLEAU 1
COÛTS MARGINAUX DE PRESTATION DE SERVICE DE LONG TERME
EXTENSION DE RÉSEAU - Résidentiel

Ligne	Rubrique de coût	Résidentiel						
		Rapport annuel 2017		Décision D-2017-092		Variation (\$)		
		Année 1	Année 2 et +	Année 1	Année 2 et +	Année 1	Année 2 et +	
1	Envoi de la lettre de confirmation d'abonnement	0,92 \$	0,09 \$	0,83 \$	0,08 \$	0,09 \$	0,01 \$	
2	Enquête de crédit faite à l'interne	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
3	Saisie d'un nouveau contrat	26,68 \$	2,67 \$	36,29 \$	3,63 \$	(9,61) \$	(0,96) \$	Note 1
4	Saisie d'un nouveau contrat - comptes majeurs	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
5	Ouverture d'un dossier de facturation	6,64 \$	0,66 \$	9,66 \$	0,97 \$	(3,02) \$	(0,31) \$	Note 3
6	Envoi d'une facture	7,79 \$	7,79 \$	8,36 \$	8,36 \$	(0,57) \$	(0,57) \$	
7	Encaissement d'un paiement	0,83 \$	0,83 \$	0,74 \$	0,74 \$	0,09 \$	0,09 \$	
8	Traitement d'un appel client standard	13,48 \$	13,48 \$	12,84 \$	12,84 \$	0,64 \$	0,64 \$	
9	Relève de compteur	6,49 \$	6,49 \$	6,71 \$	6,71 \$	(0,22) \$	(0,22) \$	
10	Mauvaises créances	2,83 \$	2,83 \$	0,57 \$	0,57 \$	2,26 \$	2,26 \$	Note 4
11	Recouvrement et perception	5,08 \$	5,08 \$	2,43 \$	2,43 \$	2,65 \$	2,65 \$	Note 5
12	Entretien préventif - branchement	13,50 \$	13,50 \$	12,88 \$	12,88 \$	0,62 \$	0,62 \$	
13	Entretien correctif - branchement	17,67 \$	17,67 \$	17,99 \$	17,99 \$	(0,32) \$	(0,32) \$	
14	Traitement de la demande PRC	20,10 \$	- \$	20,26 \$	- \$	(0,16) \$	- \$	
15	Total Compteurs, Mesurage et Télémétrie	3,76 \$	3,76 \$	3,97 \$	3,97 \$	(0,21) \$	(0,21) \$	
16	Maintien de la clientèle - comptes majeurs	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
17	Maintien de la clientèle - VGE	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
18	Gestion des contrats d'approvisionnement	1,73 \$	1,73 \$	1,73 \$	1,73 \$	- \$	- \$	Note 8
19	Total	127,50 \$	76,58 \$	135,26 \$	72,90 \$	(7,76) \$	3,68 \$	
20	Entretien préventif - conduites	0,25\$/m		0,22\$/m		0,03\$/m		
21	Entretien correctif - conduites	0,41\$/m		0,37\$/m		0,04\$/m		
	Total	0,66\$/m		0,59\$/m		0,07\$/m		

Annexe 1 : Coûts marginaux de prestation de long terme – Extension de réseau

TABLEAU 2
COÛTS MARGINAUX DE PRESTATION DE SERVICE DE LONG TERME
EXTENSION DE RÉSEAU - CII

Ligne	Rubrique de coût	CII						
		Rapport annuel 2017		Décision D-2017-092		Variation		
		Année 1	Année 2 et +	Année 1	Année 2 et +	Année 1	Année 2 et +	
1	Envoi de la lettre de confirmation d'abonnement	0,92 \$	0,09 \$	0,83 \$	0,08 \$	0,09 \$	0,01 \$	
2	Enquête de crédit faite à l'interne	23,42 \$	2,34 \$	17,19 \$	1,72 \$	6,23 \$	0,62 \$	
3	Saisie d'un nouveau contrat	30,64 \$	3,06 \$	52,62 \$	5,26 \$	(21,98) \$	(2,20) \$	Note 1
4	Saisie d'un nouveau contrat - comptes majeurs	8,87 \$	- \$	56,25 \$	- \$	(47,38) \$	- \$	Note 2
5	Ouverture d'un dossier de facturation	6,64 \$	0,66 \$	9,66 \$	0,97 \$	(3,02) \$	(0,31) \$	Note 3
6	Envoi d'une facture	7,79 \$	7,79 \$	8,36 \$	8,36 \$	(0,57) \$	(0,57) \$	
7	Encaissement d'un paiement	1,47 \$	1,47 \$	1,75 \$	1,75 \$	(0,28) \$	(0,28) \$	
8	Traitement d'un appel client standard	13,48 \$	13,48 \$	12,84 \$	12,84 \$	0,64 \$	0,64 \$	
9	Relève de compteur	6,49 \$	6,49 \$	6,71 \$	6,71 \$	(0,22) \$	(0,22) \$	
10	Mauvaises créances	13,75 \$	13,75 \$	7,77 \$	7,77 \$	5,98 \$	5,98 \$	Note 4
11	Recouvrement et perception	24,14 \$	24,14 \$	33,31 \$	33,31 \$	(9,17) \$	(9,17) \$	Note 5
12	Entretien préventif - branchement	13,50 \$	13,50 \$	12,88 \$	12,88 \$	0,62 \$	0,62 \$	
13	Entretien correctif - branchement	17,67 \$	17,67 \$	17,99 \$	17,99 \$	(0,32) \$	(0,32) \$	
14	Traitement de la demande PRC	21,92 \$	- \$	20,40 \$	- \$	1,52 \$	- \$	
15	Total Compteurs, Mesurage et Télémétrie	14,61 \$	14,61 \$	12,23 \$	12,23 \$	2,38 \$	2,38 \$	
16	Maintien de la clientèle - comptes majeurs	11,65 \$	11,65 \$	39,05 \$	39,05 \$	(27,40) \$	(27,40) \$	Note 6
17	Maintien de la clientèle - VGE	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
18	Gestion des contrats d'approvisionnement	28,92 \$	28,92 \$	28,92 \$	28,92 \$	- \$	- \$	Note 8
19	Total	245,88 \$	159,62 \$	338,76 \$	189,84 \$	(92,88) \$	(30,22) \$	
20	Entretien préventif - conduites	0,25\$/m		0,22\$/m		0,03\$/m		
21	Entretien correctif - conduites	0,41\$/m		0,37\$/m		0,04\$/m		
	Total	0,66\$/m		0,59\$/m		0,07\$/m		

Annexe 1 : Coûts marginaux de prestation de long terme – Extension de réseau

TABLEAU 3
COÛTS MARGINAUX DE PRESTATION DE SERVICE DE LONG TERME
EXTENSION DE RÉSEAU - VGE

Ligne	Rubrique de coût	VGE						
		Rapport annuel 2017		Décision D-2017-092		Variation		
		Année 1	Année 2 et +	Année 1	Année 2 et +	Année 1	Année 2 et +	
1	Envoi de la lettre de confirmation d'abonnement	0,92 \$	- \$	0,83 \$	- \$	0,09 \$	- \$	
2	Enquête de crédit faite à l'interne	23,42 \$	- \$	17,19 \$	- \$	6,23 \$	- \$	
3	Saisie d'un nouveau contrat	39,69 \$	- \$	36,29 \$	- \$	3,40 \$	- \$	
4	Saisie d'un nouveau contrat - comptes majeurs	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
5	Ouverture d'un dossier de facturation	6,64 \$	- \$	9,66 \$	- \$	(3,02) \$	- \$	Note 3
6	Envoi d'une facture	7,79 \$	7,79 \$	8,36 \$	8,36 \$	(0,57) \$	(0,57) \$	
7	Encaissement d'un paiement	1,02 \$	1,02 \$	1,59 \$	1,59 \$	(0,57) \$	(0,57) \$	
8	Traitement d'un appel client standard	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
9	Relève de compteur	6,49 \$	6,49 \$	6,71 \$	6,71 \$	(0,22) \$	(0,22) \$	
10	Mauvaises créances	289,43 \$	289,43 \$	- \$	- \$	289,43 \$	289,43 \$	Note 4
11	Recouvrement et perception	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
12	Entretien préventif - branchement	13,50 \$	13,50 \$	12,88 \$	12,88 \$	0,62 \$	0,62 \$	
13	Entretien correctif - branchement	17,67 \$	17,67 \$	17,99 \$	17,99 \$	(0,32) \$	(0,32) \$	
14	Traitement de la demande PRC	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
15	Total Compteurs, Mesurage et Télémétrie	476,00 \$	476,00 \$	444,88 \$	444,88 \$	31,12 \$	31,12 \$	
16	Maintien de la clientèle - comptes majeurs	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	
17	Maintien de la clientèle - VGE	1 687,55 \$	1 687,55 \$	1 197,16 \$	1 197,16 \$	490,39 \$	490,39 \$	Note 7
18	Gestion des contrats d'approvisionnement	90,99 \$	90,99 \$	90,99 \$	90,99 \$	- \$	- \$	Note 8
19	Total	2 661,11 \$	2 590,44 \$	1 844,53 \$	1 780,56 \$	816,58 \$	809,88 \$	
20	Entretien préventif - conduites	0,25\$/m		0,22\$/m		0,03\$/m		
21	Entretien correctif - conduites	0,41\$/m		0,37\$/m		0,04\$/m		
	Total	0,66\$/m		0,59\$/m		0,07\$/m		

Notes et explications

Note 1 - Saisie d'un nouveau contrat - Résidentiel et CII

1 La diminution du temps de saisie d'un nouveau contrat est due à des améliorations informatiques
2 et procédurales faites au cours des dernières années. La centralisation de certaines tâches,
3 l'uniformisation des processus et l'information des dossiers ont permis de réduire de façon
4 importante le temps de traitement et d'analyse d'un nouveau contrat par les commis responsables
5 de cette tâche.

Note 2 - Saisie d'un nouveau contrat - comptes majeurs - CII

6 Comme expliqué dans l'annexe A de la pièce B-0144 du dossier R-3867-2013 phase 3A (preuve
7 initiale), le temps de saisie d'un nouveau contrat d'un compte majeur est plus long que pour les
8 autres clients du marché CII. Dans le tableau 3 de sa Décision, la Régie a inclus la totalité du
9 coût supplémentaire lié à un compte majeur. Or, les clients de ce type ne représentent qu'une
10 portion du marché CII. Ainsi, un facteur de pondération basé sur la proportion des nouveaux
11 clients comptes majeurs sur le total des nouveaux clients CII doit être apporté à cette rubrique
12 afin d'y refléter le juste coût. Ceci est essentiel afin de respecter les directives données par la
13 Régie dans sa Décision au paragraphe 102 quant à l'utilisation de pondération d'occurrences. La
14 rubrique « comptes majeurs » s'applique selon la même logique que celle du PRC et l'inspection
15 des compteurs puisqu'elle ne s'applique pas à tous les clients d'une même catégorie. Le montant
16 de cette ligne aurait dû être, dans la Décision de 7,31 \$, soit le coût supplémentaire (56,25 \$)
17 multiplié par la proportion de comptes majeurs selon l'étude initiale (13 %). Ainsi, dans le cadre
18 de la mise à jour 2017, le coût de 8,87 \$ se compare à 7,31 \$. La hausse s'explique par une plus
19 grande proportion de nouveaux clients comptes majeurs par rapport aux autres clients CII en
20 moyenne au cours des trois dernières années par rapport à l'année de référence utilisée dans le
21 cadre de la preuve initiale.

Note 3 - Ouverture d'un dossier de facturation - Tous les marchés

22 La diminution est principalement due à une réduction du temps moyen d'ouverture d'un dossier.
23 Des projets d'amélioration et d'informatisation ont permis de générer des gains de productivité
24 pour cette activité.

Note 4 - Mauvaises créances - Tous les marchés

1 La variation s'explique par la hausse générale des radiations effectuées en moyenne au cours
2 des trois dernières années par rapport à l'année de référence utilisée dans le cadre de la preuve
3 initiale.

Note 5 - Recouvrement et perception - Résidentiel et CII

4 Les variations de cette rubrique s'expliquent principalement par la variation de la proportion de la
5 mauvaise créance relative à chacun des marchés. En effet, les coûts de recouvrement et de
6 perception sont répartis par marché en fonction des montants de mauvaises créances radiées.
7 Or, la proportion du marché résidentiel par rapport au marché CII a augmenté en moyenne au
8 cours des trois dernières années par rapport à l'année de référence utilisée dans le cadre de la
9 preuve initiale.

10 Note 6 - Maintien de la clientèle - comptes majeurs - CII

11 La variation est principalement due à l'absence d'utilisation du facteur de pondération des
12 compteurs majeurs dans le tableau de la décision de la Régie. Veuillez vous référer à l'explication
13 détaillée à la note 2 plus haut. Le montant de l'étude initiale aurait dû être de 5,08 \$, soit 39,05 \$
14 multiplié par le facteur de 13 %. L'écart entre ce résultat et le montant de la mise à jour 2017
15 s'explique par une plus grande proportion de nouveaux clients comptes majeurs par rapport aux
16 autres clients CII.

17 Note 7 - Maintien de la clientèle - VGE

18 Le coût de maintien moyen par client a augmenté principalement dû au fait que le nombre de
19 clients soutenus par l'équipe des VGE a diminué depuis 2013.

20 Note 8 - Gestion des contrats d'approvisionnement - Tous les marchés

21 Cette rubrique, incluse par la Régie dans sa décision, est basée sur la plus récente allocation des
22 coûts approuvée. Les valeurs de cette rubrique seront mises à jour à la suite du dépôt à la Régie
23 de la prochaine étude d'allocation des coûts.

Annexe 2 : Coûts marginaux de prestation de services de long terme – Ajouts de charge

TABLEAU 2
COÛTS MARGINAUX DE PRESTATION DE SERVICE DE LONG TERME
AJOUTS DE CHARGE

Ligne		Rapport annuel 2017		Décision D-2017-092		Variation (\$)	
		Année 1	Années 2 et subséquentes	Année 1	Années 2 et subséquentes	Année 1	Années 2 et subséquentes
1	Résidentiel	46,78 \$	- \$	56,55 \$	- \$	(9,77) \$	- \$
2	- saisie d'un nouveau contrat	26,68 \$	- \$	36,29 \$	- \$	(9,61) \$	- \$
3	- traitement d'une demande de PRC	20,10 \$	- \$	20,26 \$	- \$	(0,16) \$	- \$
4	CII	75,98 \$	- \$	90,21 \$	- \$	(14,23) \$	- \$
5	- saisie d'un nouveau contrat	30,64 \$	- \$	52,62 \$	- \$	(21,98) \$	- \$
6	- traitement d'une demande de PRC	21,92 \$	- \$	20,40 \$	- \$	1,52 \$	- \$
7	- enquête de crédit faite à l'interne	23,42 \$	- \$	17,19 \$	- \$	6,23 \$	- \$
8	VGE	68,30 \$	5,19 \$	62,79 \$	9,31 \$	5,51 \$	(4,12) \$
9	- saisie d'un nouveau contrat	39,69 \$	- \$	36,29 \$	- \$	3,40 \$	- \$
10	- enquête de crédit faite à l'interne	23,42 \$	- \$	17,19 \$	- \$	6,23 \$	- \$
11	- ajout de ligne cellulaire pour passage à la téléométrie	5,19 \$	5,19 \$	9,31 \$	9,31 \$	(4,12) \$	(4,12) \$